



# Filière bois en Poitou-Charentes, l'avis du CESER

jeudi 26 février 2015, par [lpe](#)

Réuni en séance plénière du 4 au 16 février, le Conseil économique, social et environnemental de Poitou-Charentes a rendu un avis sur le plan régional pour la filière bois dans la région impulsé par le Conseil régional.

Rappelons que le CESER, instance représentative de la société civile dans la région a pour rôle d'émettre des avis et recommandations sur les actions et projets du Conseil régional.

Le CESER approuve donc ce Plan régional pour la filière bois, filière qui représente 1 milliard d'euros de chiffre d'affaires en Poitou-Charentes.

Il note avec intérêt que ce Plan a pour objectif de renforcer la performance des entreprises de cette filière en région, à travers 3 priorités :

- la compétitivité et l'innovation ;
- la transition énergétique ;
- l'investissement dans la formation des salariés, l'organisation du travail et le dialogue social.

## **Une nécessaire évaluation des politiques déjà menées et des modalités de leur mise en oeuvre...**

Cependant, comme ce Plan reprend, pour partie, des mesures présentées dans le Plan bois filière en 2013, le CESER regrette qu'aucune évaluation n'ait été menée sur les actions déjà engagées.

La Région étant chef de file en matière de développement économique, le CESER se félicite que ce Plan incite les acteurs économiques de la filière bois à s'organiser et à se structurer davantage. Toutefois, il appelle à une intervention mesurée, car il serait souhaitable, au bout du compte, que les acteurs de la filière réussissent à s'organiser progressivement par eux-mêmes, et deviennent plus autonomes.



Les travaux des Assises Industries Agro-Alimentaires (IAA) et Bois, mentionnés en annexe du rapport du Conseil régional, ont fait le constat d'un manque d'attractivité des métiers de la filière bois.

Dans ce contexte, le CESER propose que les aides concourent réellement à

une amélioration des conditions de travail, à la prise d'engagements en faveur du dialogue social au sein des entreprises et au développement des rémunérations des salariés.

Par ailleurs, le CESER aurait souhaité que des liens explicites entre ce rapport et celui également à l'ordre du jour de la session relatif à la « Mobilisation régionale pour le bâtiment en Poitou-Charentes » soient établis, car des liens sont pourtant évidents, comme les maisons à ossature bois, par exemple. Le CESER regrette que ce Plan régional ne fasse pas référence à la Trame Verte et Bleue, en cours de mise en oeuvre actuellement. Une réflexion complémentaire sur la valorisation économique des apports environnementaux serait ainsi la bienvenue.

Il déplore également que le Plan n'encourage pas plus précisément le développement des circuits courts alors que les approches micro-territoriales sont nombreuses en Poitou-Charentes. Par ailleurs, il souhaite que le Conseil régional favorise la transformation des bois en Poitou-Charentes.

Il s'interroge enfin sur le rôle que jouent les têtes de réseaux et acheteurs de la filière (ex. des réseaux pâte à papier, construction, emballages, etc). Ne serait-il pas nécessaire de mieux les intégrer à ce Plan ? Et ainsi, de faire le lien avec les industries qui utilisent les produits de la filière ?

## **Un atout pour la future région Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes**

Compte tenu de l'importance de la forêt et de la variété des essences de bois présentes dans les régions Poitou-Charentes, Aquitaine et Limousin, le CESER estime que le développement de la filière bois sera un atout majeur de la future région.

Quelques chiffres :

- Une filière bois qui pèse 1 milliard d'euros (dont 18 % à l'exportation) et plus de 12 500 emplois dans la région
- 13e région française pour la surface boisée
- 9e pour la production de bois de sciage.

Plus : [www.cese-poitou-charentes.fr](http://www.cese-poitou-charentes.fr)